

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

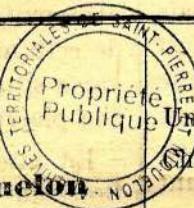
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

«Le Pays de Granville»

C'est le titre d'une publication nouvelle. Tous les Granvillais vont l'accueillir avec joie, avec une sorte de fierté patriotique à laquelle je me plais à rendre hommage. Si j'en parle ici, c'est chaleureusement et de tout cœur. Je sais qu'en évoquant Granville devant mes bienveillants lecteurs du «Réveil Saint-Pierrais», je ne m'adresse pas à des étrangers. Il n'y a pas d'indifférence à redouter de leur part. Tous connaissent Granville et aiment son vieux rocher. Beaucoup d'entre eux y sont attachés par les liens du souvenir et le culte du sol natal. «Le Pays de Granville» sera pour eux l'image de la patrie absente, mais toujours présente au plus intime de l'âme.

Quelques Granvillais se sont dit récemment que leur pittoresque cité méritait d'être mieux connue, dans son passé surtout, qu'elle ne l'est présentement. Et ils ont entrepris de mettre en pleine lumière les titres de gloire d'une ville digne d'être chantée par les poètes et célébrée par les historiens. Parmi ces hommes de bonne volonté, ces patriotes au sens profond du mot, ces terriens qui sont des marins aussi, car la terre et la mer se confondent chez nous et l'on n'est un bon terrien qu'à la condition d'avoir du sang marin dans les veines, je citerai M. Paul de Gibon, A. de Brachet, R. du Coudrey et ce vaillant Sulpice de Saint-Planchez, qui, à l'heure où tant d'autres ne cherchent que le repos, multiplie son activité artistique et littéraire et se consacre infatigablement à la «défense et illustration» du Pays de Granville.

«Le Pays de Granville»! Quel heureux titre pour une revue locale qui n'en est qu'à son début et qui déjà nous

offre plus que des promesses! C'est un bulletin d'études historiques et économiques, dont l'importance croîtra de jour en jour. Tout ce qui a trait aux annales de Granville y trouvera sa place, une place de choix. Il y a là une mine très féconde pour les explorateurs en tout genre et même pour les simples curieux.

Les deux numéros déjà parus de ce bulletin nous apportent une moisson abondante de documents et de critiques. J'y signalerai tout particulièrement les deux études de M. Paul de Gibon sur le capitaine Breil de Bretagne et sur un plan de Granville en 1723. Puis quelques belles pages de Jean de Bauche sur les Minquiers et un excellent discours de M. de Brachet sur le but de la société récemment fondée. J'aime-rais aussi à mentionner avec une particulière attention un consciencieux essai sur Barbey d'Aurevilly, si l'auteur de ce travail, M. de Saint-Planchez, n'avait cru devoir exalter bien au-delà de ses mérites le biographe du grand romancier normand et si je ne craignais, en faisant l'éloge de mon distingué frère, d'avoir l'air de rééditer la formule célèbre: «Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le sené.»

Quoiqu'il en soit, voici une belle publication que tous les Granvillais accueilleront avec sympathie et louanges méritées. Mes amis du «Réveil» me comprendront d'en avoir parlé aujourd'hui non sans une évidente prédilection de Granvillais fidèle au sol natal. Et ils me sauront gré, j'en suis sûr, de leur avoir présenté «le Pays de Granville» en termes chaleureux et émus, car ils trouveront dans ces pages leurs véritables titres de noblesse historique et une raison de plus d'être fiers de leur patrie.

EUGÈNE GRELÉ
Docteur ès lettres

INTOLÉRANCES RELIGIEUSES

Par ces temps troublés, il ne manquait plus que le clergé se remette de la partie.

Nous éviterons de parler des incidents presque scandaleux qui se sont produits à l'occasion de deux mortalités récentes. Nous ne voulons pas rouvrir des plaies qui saignent encore: le public a jugé sur le fait de tels agissements.

Pour aujourd'hui, notre intention est de critiquer et de blâmer l'attitude de plus en plus agressive que prend le clergé à l'égard d'une partie de la population à l'occasion de l'exercice de son service sacerdotal.

Les morts ont droit à notre respect et au respect de tous, aussi nous sommes étonné que le clergé de M. le curé Légarde s'ingénie chaque jour à trouver de nouvelles vexations à imposer aux familles que le chagrin rend inhabiles à se rebiffer.

Pour se blanchir du tolle général qu'il a fait éclore la semaine dernière, dimanche l'abbé Rocher rappelait aux fidèles qu'il n'y avait qu'un pasteur dans la paroisse, que c'était le Curé, et que les sacrements ne pouvaient être administrés que par lui ou ses subordonnés directs sous peine de s'en passer; qu'au dessus de sept ans, les enfants seraient enterrés avec le drap mortuaire noir, sauf pour les enfants de Marie.

Toute cette parodie a mécontenté les gens, mais la dernière restriction au sujet des enfants de Marie a pas mal fait jaser les langues sur l'inanité de l'égalité chrétienne, et nous ne nous chargeons pas d'écrire tout ce qui a été dit et sera dit à ce sujet. Nous nous bornons à dire que ces distinctions cultuelles sont ridicules et qu'elles ont le malheur de peiner les parents qui se formalisent avec juste raison de cette sélection pu-

blie faite au moment de la mort d'une manière fantaisiste et presque vexatoire pour les pauvres parents déjà abîmés dans le chagrin.

S'il n'y avait que cette intolérance, on pourrait peut-être dire qu'elle fait exception, mais que penser de cet autre incident récent du confessionnal: « Mais vous n'êtes pas ma pénitente? — C'est vrai, mais j'ai tant à faire chez moi que je n'ai pas le temps d'attendre mon tour — Moi aussi je suis pressé d'en finir — Et sur ce, le prêtre intolérant ferme son guichet au nez de la pauvre vieille pénitente qui, dans sa foi naïve, ne peut encore croire ses oreilles de tant d'intolérance religieuse.

LE COMBLE DE LA LACHETÉ

Qui ne se souvient que la courtoise et non moins pacifique Vigie nous comblait à chaque ligne de ces améités: Oh! les lâches!

Tout ce que pouvaient dire et même penser ses adversaires était qualifié de lâche, on entendait que des lâche par ci, lâche par là; c'était l'argument à gros effet, il comportait à lui seul le cliché à répétition que M. Légasse s'était payé à tant par mois pour l'exhibition de cette sale besogne de faire insulter des gens qui valaient mieux que lui à tous les points de vue (n'appuyons pas).

Au cours de l'audience de vendredi, on a donc vu ce drôle de Poirier-Bottreau commettre le comble de la lâcheté en injuriant son adversaire qu'il avait eu la chevaleresque loyauté de faire asseoir sur le banc des accusés.

Voilà bien ce qui s'appelle commettre une lâcheté indigne, malpropre même, d'injurier gratuitement celui qu'il avait fait poursuivre par le procureur de la République.

Au point de vue juridique et répressif, on a donc assisté à ce triste incident de voir un plaignant, ayant sollicité l'intervention de la justice, en profiter pour commettre un délit d'injure publique et de provocation de beaucoup plus grave que celui dont il réclamait la répression, puisqu'il était commis de sang froid et au sanctuaire même de la justice malgré les reprobations du président du tribunal et du procureur de la République.

Certes le sieur Poirier-Bottreau, on

l'a vu, n'était pas aussi arrogant le matin du 29 mai quand il clamait: **C'est comme cela que vous répondez à mes articles?**

Drôle de client dont M. le procureur de la République s'est fait le champion, nous verrons à la reprise de l'affaire comment le ministère public tirera parti de cette mauvaise cause et de cette mauvaise situation dans laquelle s'est mis son plaignant.

En attendant, les améités du sieur Bottreau n'ont rien enlevé à l'honorabilité dont les Saint-Pierrais ont depuis plus de trente ans entouré la famille Mazier. M. Caperon lui-même pourrait en témoigner pour avoir été l'hôte de la Chaussée d'Antin en compagnie de son camarade de collège et compatriote, M. Georges Feuillâtre, fils d'un notaire d'Orléans et beau-frère de M. Mazier.

En public, le sieur Poirier-Bottreau a donné ce triste échantillon de sa valeur personnelle, ne sachant même pas prêter serment, ni s'expliquer convenablement. On a vu qu'il était un homme plein d'outrecuidance mais emprunté en bien des choses quoique capable de tout, excepté de jouer le rôle d'un homme intelligent: il n'a été jusqu'ici que le valet à la hauteur du maître qu'il s'est donné dans un jour de déresse.

Aussi à l'audience, le masque est tombé de lui-même, ce n'est plus un Parisien, ce n'est même pas un Angevin puisqu'il a avoué péniblement être de Château-Gontier, petite ville de la Mayenne qui n'a rien à envier comme importance à Saint-Pierre, qui comme ville maritime, est en relations d'affaires avec l'ancien et le nouveau continent dont elle fait partie.

Nous ne connaissons pas les mœurs de cette petite ville de campagne lieu de naissance de Poirier-Bottreau, nous ne les critiquons pas qu'elles soient bonnes ou mauvaises; mais nous reconnaissions encore moins à des étrangers aussi inconnus que le sieur Poirier-Bottreau de se permettre en pleine audience et ailleurs de critiquer nos mœurs saint-pierraises.

Si comme dans tous les centres de population, il y a quelques tares de famille elles font heureusement exception, et le niveau intellectuel du Saint-Pierrais, comme son honabilité, n'a rien à envier, quoiqu'en disent ses détracteurs, à nos compatriotes de France dont nous sommes les égaux.

Incidents d'Audience

Jamais on avait vu une audience correctionnelle aussi mouvementée et aussi fertile en incidents que celle de vendredi il y a huit jours.

Le premier incident qui s'est élevé est venu de la part d'un membre de la famille judiciaire, ou pour mieux dire à cause de la citation de M. Garnier comme témoin de l'affaire Mazier-Bottreau; M. Garnier était cité à la requête de la partie inculpée de coups et blessures.

M. Garnier, se retranchant derrière ses fonctions de président du conseil d'appel, s'est sans doute offusqué à tort de ce que M. Mazier se soit permis de le citer à titre de témoin et, pour se dérober, il a voulu se faire excuser comme malade sans produire de certificat à l'appui.

Naturellement M^e Lagosilliére, au nom de son client, l'a trouvée mauvaise et il a protesté contre cette non-comparution, allant jusqu'à demander condamnation contre le non-comparant qui ne se conformait pas à la loi en ne produisant pas de certificat du médecin.

M. le Procureur de la République a soutenu que la parole d'un magistrat valait tous les certificats médicaux; c'est là une appréciation personnelle qui tend à créer un privilège de vertu civique à une catégorie de citoyens, privilège que la législation n'a pas encore reconnu être de jurisprudence constante.

Certes, comme nous le verrons, M. le Procureur de la République avait grand tort de soutenir cette thèse peu juridique, parce que d'abord ce n'est pas le magistrat qui était cité et que comme témoin M. Garnier ne peut se dérober pas plus que qui que ce soit.

Cette thèse a paru si invraisemblable à tout l'auditoire que vers onze heures le même jour M. Garnier était à faire visite chez le Gouverneur, et que pendant l'audience tête nue il faisait voir la précocité de son jardin à la dame Curet, à laquelle il en faisait les honneurs sous la pluie.

Voilà qui établit bien que M. Garnier jouissait de la plus excellente santé pendant qu'elle faisait le sujet d'un débat oratoire entre l'avocat, le président et le procureur de la République.

Où cet incident se corse d'un côté comique, c'est qu'au sortir de l'audience M. Milleret, ami personnel de M. Garnier et témoin comme lui, est allé chez



docteur Dupuy-Fromy pour reclamer l'obtention tardive et abusive de ce certificat.

Pour le moment, nous ne tirerons pas la moralité de ces divers incidents, nous sommes seulement en mesure d'affirmer que M. Garnier possède le certificat médical exigé.

L'ACTION LAIQUE et L'ACTION CLÉRICALE

Dans notre dernier numéro, un de nos collaborateurs terminait un article intitulé: **Au voleur** par ces simples mots: « **Ceux qui sont obligés d'aller au presbytère savent comment ils sont reçus suivant la nuance politique qu'on leur attribue** ».

Ces lignes faisaient allusion à quelques incidents qui s'étaient produits récemment et que nous ne voulons pas rappeler; ils sont présents à toutes les mémoires et le publier serait raviver des douleurs bien cruelles et attrister des familles endeuillées.

Mais puisque ces faits se passent chaque jour et que chaque jour de nouveaux incidents viennent se greffer sur de nouveaux incidents, puisque le clergé de Saint-Pierre embriagé dans un parti politique ne veut pas se cantonner dans sa mission purement spirituelle, nous signalerons à l'avenir tous les faits qui seront portés à notre connaissance et nous verrons bien qui aura raison d'un clergé fanatique et servile ou de citoyens libres qui ne veulent être ni des complices ni des dupes. Ceci dit, nous voulons faire à ce sujet quelques réflexions.

Malgré les dires de la Vigie et de M. Cousturier lui-même, il y a à Saint-Pierre une question religieuse et il y a un parti clérical. Ce dernier a pour chefs MM. Louis et Christophe Légasse dont les principaux agents— bien maladroits hélas—ne sont autres que les vicaires de Saint-Pierre, placés sous leurs ordres directs.

Nul n'ignore en effet la part prise par le clergé, depuis dix-huit mois, dans les luttes politiques de ce pays. Tout le monde sait quelle tactique a été suivie par le parti Légasse pour faire triompher aux dernières élections les candidats dévoués à sa politique. On est allé au scrutin aux cris de: « **Vive l'église; Vivent nos prêtres!** » Et les prêtres, après la victoire du parti clérical, se sont montrés plus arrogants, plus intransigeants que jamais. Un petit syllabus a été élaboré et l'on anathématisé tous ceux qui ne sont pas du **bon côté**. Vo là ce qu'a fait le clergé, voilà ce qu'il continue à faire chaque jour, et cela avec d'autant plus de violence et plus d'audace qu'il croit à l'impunité.

Nous avons dit plus haut que les agents ecclésiastiques de M. Légasse étaient maladroits — oui ils le sont et cela n'est pas pour nous déplaire — s'ils ne s'aperçoivent pas des effets de leur intransigeance c'est qu'ils sont aveugles. A côté de leur Action Cléricale ne voient-ils pas se dresser l'**Action laïque** qui chaque jour recueille de nouveaux adhérents même parmi les catholiques; ne voient-ils pas que chaque jour des gens, catholiques pratiquants, s'écartent d'eux, ne mettent même plus les pieds à l'Eglise et hésitent même quand il faut faire enterrer leurs morts. Nous avons failli avoir dernièrement des enterrements civils ce n'est pas à l'Action laïque qu'il aurait fallu en attribuer la cause **mais à l'action cléricale, à l'intransigeance du clergé**.

Et maintenant s'ils ne veulent pas voir, si la passion politique les aveugle à ce point tant pis pour eux, leur réveil n'en sera que plus pénible car un jour ou l'autre la population entière verra bien où peut conduire le fanatisme religieux. Alors il se passera à Saint-Pierre ce que l'on voit partout où le cléricalisme a eu ses heures de triomphe, on verra l'anticléricalisme maître de St-Pierre et les représailles que le clergé se sera attirées seront d'autant plus violentes qu'il aura été plus intransigeant.

LE RÔLE DU CLERGÉ

Comme conclusion à l'article **Action laïque et action cléricale**, nous donnons ci-dessous le passage d'une lettre d'un prélat français Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise. Le clergé de Saint-Pierre devrait bien s'inspirer de ces sages paroles pour régler sa ligne de conduite publique. « Aujourd'hui comme hier je persiste à croire que le prêtre n'a rien à gagner à se lancer dans les batailles électorales et que sa mission surnaturelle toute de paix, de charité et de miséricorde doit s'exercer en dehors des luttes toujours irritantes de la politique

S'il est bon qu'en toutes circonstances il affirme son attachement aux institutions que la France s'est données, il serait souverainement dangereux pour lui de favoriser tel candidat ou de combattre tel autre. Toute démarche de sa part lui attirerait des représailles et compromettrait fatallement son ministère. »

Nos vicaires Basques et Bretons comprendront-ils ce langage de la raison ?

Nous osons l'espérer sans trop y croire.

Cependant il faudra bien que leur antipathie pour ceux qui ne sont pas du **bon côté** ait une fin sans cela nous serons obligés de démasquer toutes leurs basses intrigues et alors nous verrons si l'administration qui doit être républicaine c'est à dire libérale refuse son appui à des citoyens libres pour lutter contre des fanatiques sans vergogne.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Directeur,

Voulez-vous permettre à un vieux républicain libre-penseur et par conséquent anticlérical de, par le canal du Réveil, poser à la Vigie, cette Vigie publiée avec des deniers dont les gens clairvoyants soupçonnent la provenance, qui a pour directeurs réels **l'illustre signore faquino Ch. Légasso** et son digne frère le légendaire Ludovico, pour sous-directeur M. J-F. Pompéï et pour gérant salarié le jeune A. Bottreau, la question suivante:

Comment se fait-il que M. Pompéï, qui se dit anticlérical, maire d'un Conseil municipal **qu'il dit être également anticlérical**, n'ait pas profité de la session de mai dernier pour proposer à ce conseil d'émettre un vœu « que la loi de **Séparation des Églises et de l'Etat** » qui va être votée par les Chambres, soit promulgué dans notre colonie ?

Salut fraternel.

X X

LE DÉPART DE M. COUSTURIER

Enfin! nous sommes débarrassés de ce gouverneur fantaisiste qui s'appelait Cousturier, surnommé Konakry, comme n'ayant de conversation que sur ce sujet peu intéressant pour ses administrés de Saint-Pierre et Miquelon.

Monsieur Konakry est parti, quoique disant la Vigie, entouré du dédain des uns, du mépris des autres.

Jamais Saint-Pierre n'avait vu pareille nullité occuper l'hôtel du gouvernement. On a parlé dans le temps de celle du gentleman Farmer, mais au moins en gentleman, il savait recevoir ses hôtes.

Nous comprenons que ceux qui ont profité de la nullité d'un tel personnage chantent ses louanges en exultant un tas de belles qualités qui n'ont jamais franchi le seuil du gouvernement en sa personne.

Dire le contraire, ce serait avouer que leur victoire n'a aucune valeur de s'être emparé d'un homme qui était sans défense par la nullité qu'il décelait aux yeux des moins clairvoyants.

Quant à la considération dont il a pu jouir auprès de la population, on pourra la mesurer aux rarissimes coups de chapeau qu'il recevait dans ses promenades quotidiennes, où les uns et les autres s'extasiaient de voir un homme aussi extravagant présider aux destinées d'une population civilisée.

On pourrait juger de la considération populaire de M. Cousturier au nombre considérable de chiens qui portent le nom sonore de Konakry.

Avec son incapacité notoire, ce sera le seul souvenir durable qu'il nous ait laissé en dehors des conséquences de ses bavures administratives.

Au reste, il suffisait de causer cinq minutes avec cet administrateur inénarrable pour se convaincre que le fond répondait à la forme.

ADIEU, MONSIEUR!

Monsieur Poirier-Bottreau quitte sa Vie.

Il a même fait en termes . . . embarrassés ses adieux aux lecteurs, à Saint-Pierre, à ses adversaires (il croyait en avoir!).

Est-ce l'ironie du sort ou simple coïncidence? Mystère. Mais n'y a-t-il pas un contraste frappant entre son premier article **Vers la Paix** et le dernier **La Guerre**? Oh il n'y a pas vu de malice, le bon jeune homme! Il nous avait parlé de la paix comme il nous parle de la guerre, du socialisme — du vrai — des syndicats, de la séparation, de l'honneur et des illétrés du Réveil, sans en rien connaître.

Il nous avait dit être le **prêcheur** de la paix et nous l'avons cru aussitôt.

Il avait ajouté avoir 25 ans, nous l'avons cru encore.

(Il avait oublié de nous dire qu'il était de Château-Gontier, mais nous l'avons su.)

Il avait même ajouté que sa jeune plume était **alerte et facile**. Nous aurions bien voulu le croire, mais hélas! nous attendions encore l'article qui nous aurait convaincu.

Ce n'est certes pas l'article sur le **Chat noir** ni celui sur la **Guerre**, où nous relevons une perle qui vaut la peine d'être enchâssée, qui le **pousse** à coups de talent à l'institut:

«Cependant l'homme n'est pas encore partout respectable à l'homme (sic). La pénétration réciproque des peuples n'est pas assez méthodique pour assurer le bien-être commun par la liberté et la facilité des échanges.» ? ? ?

Ce n'est pas non plus son attitude dans l'incident Mazier qui nous donnait la valeur de sa **vaillante et toujours brave épée**.

Alors que restait-il de toutes les louanges chantées depuis trois mois. Rien si ce n'est du ridicule. Aussi M. Poirier-Bottreau a-t-il pris le meilleur parti, s'en aller. Il venait de Paris, il y retourne, grand bien lui fasse.

Adieu, Monsieur!

Un Illétré

NÉCROLOGIE

Mardi dernier, avait lieu l'inhumation de Mme Gabrielle Guérin, décédée dans sa vingt et unième année.

Malgré le mauvais temps, une foule nombreuse d'amis accompagnait le convoi de cette jeune fille jusqu'au cimetière.

Le deuil était conduit par Monsieur et Madame Grelé.

En cette occasion douloureuse, nous exprimons aux familles Guérin, Grelé, Lebel et P. Gautier, nos sentiments de condoléance.

Monsieur et Madame Laloi, de l'île aux Chiens, remercient les personnes qui leur ont donné un témoignage de bien vive sympathie en assistant à l'enterrement de leur fils Auguste, inhumé dimanche dernier.

Nous adressons à la famille Laloi l'expression de nos sentiments de condoléance.

ANNONCES & AVIS

AVIS DE DÉPART

~~~~~

Le navire

### SAINT-PIERRE

Prendra charge

à GRANVILLE pour SAINT-PIERRE

Fin Juillet, commencement Août

S'adresser pour fret et passagers à  
Granville: à M. A. JAQUET, armateur,  
ou à M. M. GUILLEBOT, courtiers mar-  
times.

## AVIS

Le soussigné, représentant des Corderies de la Seine, a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Câbles manille et acier; funin manille, goudronné; rides, ralingue, coco, lignes de loch, drisses de pavillon, chanvre blanc, lignes de pêche, orains, avançons, remorques coco et manille, lignes amarrages acier et funin, taraud pour câbles, étamine, fil à voiles

E. BENATRE

## A VENDRE

### UNE JUMENT

TRÈS DOUCE ET FACILE A ATTÉLER

S'adresser à M. J. Clément

## A VENDRE

### UN TOMBEREAU EN BON ÉTAT

S'adresser au bureau du Journal

## A VENDRE

Salon. — Piano. — Salle à manger. — Chambre à coucher. — Canapé. — Grands lits de fer. — Lits d'enfants. — Tables. — Chaises. — Stores. — Rideaux. — Cadres. — Poêles de cuisine et d'appartements.

S'adresser à M<sup>me</sup> HENRY

RUE MAMYNEAU

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.